



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 106/2023  
SÉANCE N° 6 DU 2 OCTOBRE 2023

### **ESTACA CAMPUS OUEST – AVENANT N° 1 AU CONTRAT TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT (JUILLET 2020 À JUIN 2023) COUVRANT LE SECOND SEMESTRE 2023**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### **Étaient présents**

Christian Lefort (à partir de 18 h 23), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 27 et jusqu'à 19 h 56), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 23), Christine Droguet, Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier (jusqu'à 20 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 56), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 15), Julien Brocail (à partir de 18 h 16), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 02), Éric Morand (jusqu'à 21 h 25), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 56), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard (à partir de 18 h 54).

#### **Étaient absents ou excusés**

Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Pierre Besançon.

#### **Étaient représentés**

Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Gwénaël Poisson, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à François Berrou, Patrice Morin a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 23), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 19 h 15), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christian Lefort.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 4 octobre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

ESTACA CAMPUS OUEST – AVENANT N° 1 AU CONTRAT TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT (JUILLET 2020 À JUIN 2023) COUVRANT LE SECOND SEMESTRE 2023

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Compte tenu de l'intérêt que présente le développement de l'ESTACA Campus de Laval pour le territoire,

Considérant l'avenant n° 1 au projet de contrat de développement signé le 20 juillet 2020, présenté en annexe,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération approuve les termes de l'avenant n° 1 au contrat de développement de l'ESTACA Campus de Laval, pour couvrir sur la période de juillet 2023 à décembre 2023, les actions suivantes :

- Accompagnement de la recherche avec le cofinancement de quatre contrats doctoraux, soit une aide de 20 000 € par Laval Agglomération ;
- Innovation pédagogique : Acquisition d'équipements innovants pour la recherche pour un montant maximum de 65 000 €, avec une participation de Laval Agglomération de 19 500 € ;
- L'accompagnement d'un projet expérimental "éco-campus" mixant micro-forêt, permaculture et rucher afin d'obtenir d'ici 2024, le label "Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale" (DD&RS), avec une participation de Laval Agglomération de 10 000 €.

Article 2

L'avenant n°1 au contrat triennal de l'ESTACA a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023 afin de couvrir les actions relatives à l'accompagnement des contrats doctoraux en fonctionnement et à l'innovation pédagogique sur la partie investissement. L'accompagnement d'un projet expérimental éco-campus pourra être financé par réaffectation des crédits non utilisés sur la ligne "nouvelles formations" du contrat triennal de l'ESTACA en section de fonctionnement et à hauteur de 10 000€.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 1 au contrat pour le développement de l'ESTACA Campus de Laval, couvrant la période transitoire de juillet 2023 à décembre 2023 ainsi que et tout document à cet effet afin de débiter un nouveau contrat triennal en 2024 sur les bases du nouveau Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (SLESRI).

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Éric Paris en sa qualité de représentant au conseil d'établissement de l'ESTACA n'a pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231002-S06-CC-106-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Mise en ligne : 09-10-23